

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2013

Procès-verbal

Version intégrale



**Hyères**  
LES PALMIERS

[www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis  
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2013

QUORUM N° 1 : DÉLIBÉRATION N°1

**L'AN DEUX MILLE TREIZE, le ONZE AVRIL,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, M. Jacques LOBRY, M. Laurent BORIES, M. Jacques DE LUSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, M. Philippe OLLIVIER, Mme Isabelle MONFORT, M. Laurent CUNEO, M. Elie DI RUSSO, Mme Renée TORNATO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, M. Jean-Pierre NOYER

**ABSENTS :**

Mme Marianne COLIN, Mme Annick ZARCO, M. Jean-Pierre BERNARD

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Melle Isabelle DURAND à Mme Jeannine GOLE, Mme Frédérique GALLOU à Mme Monique DROUET, Mme Reine-Claude PAYET à M. Robert EYRAUD, M. Michel DALMAS à M. Laurent CUNEO, M. François CARRASSAN à M. Elie DI RUSSO, Mlle Magali MOIZAN à M. Jean-Pierre NOYER

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 4 Avril 2013**

Lecture a été donnée de ce qui suit :

**M. LE MAIRE** : Bonjour à toutes et à tous.

Mesdames et Messieurs, je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel.

Monsieur Patrice MILLET procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame MESLET.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Dans l'assistance, il y a Monsieur Chonon qui est le papa d'un médecin, ils ont une action humanitaire en faveur de Madagascar. Il vend un opuscule, je l'ai autorisé à vous rencontrer à la sortie pour aider son association à œuvrer pour cette action humanitaire.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs répondre à la question que vous devez sans doute vous poser à savoir, pour quelle raison j'ai réuni ce matin un Conseil Municipal exceptionnel pour parler de ce projet ?

Je vais donc vous exposer le contenu de ce projet, j'espère vous convaincre de toute son importance et surtout de la nécessité de nous réunir aussi vite et vous présenter la procédure que nous allons utiliser.

### **AFFAIRE N° 1 - AMENAGEMENT - Plan d'Occupation des Sols de Porquerolles** **Lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en** **compatibilité du POS de l'île de Porquerolles**

La Fondation CARMIGNAC est la propriété de Monsieur Edouard CARMIGNAC, patron du fonds d'investissement « Carmignac Gestion » dont le chiffre d'affaires est de 53 milliards d'euros.

Il achète, depuis plus de 25 ans, à travers le monde, de nombreuses œuvres d'art, des photos, des peintures et quelques sculptures.

Cette collection, au cours des années, se monte à environ plus de 150 œuvres qui sont aujourd'hui la propriété de ladite Fondation.

Compte tenu de la qualité et du nombre d'œuvres présentes, mais aussi, de la personnalité de son propriétaire, c'est ici, je pense, une Fondation « Cartier – bis » ou encore une Fondation « Pinault – bis » qui ne s'intéresse qu'à l'honneur de notre commune.

Edouard CARMIGNAC, souhaite créer un musée de sa fondation afin d'exposer ses œuvres au grand public. Pour cela, il a choisi la maison du Domaine de la Courtade à Porquerolles.

Je tiens à préciser qu'au départ Monsieur CARMIGNAC a hésité longuement entre Paris et Porquerolles.

Quel est le contenu de ce futur musée ? Le musée va exposer une partie des collections dans le cadre de son exposition permanente et en plus, il y aura des expositions temporaires qui seront également développées et qui seront l'occasion d'inviter différents Commissaires Internationaux.

Les sculptures vont être également dédiées au lieu et seront mises en place dans le jardin. En fait, il y aura dix sculptures à la création, et la commande d'une nouvelle sculpture chaque année.

Certaines œuvres seront spécialement commandées aux artistes pour le lieu, soit le musée soit le parc.

Aujourd'hui, beaucoup de ces œuvres sont accrochées aux murs des locaux parisiens de Carmignac, avec des œuvres d'Andy WHAROL, exposées dans les musées de Vienne, d'Amsterdam ou de Stockholm ou aux Etats-Unis en rappelant qu'il a fait aussi la couverture d'un des albums des Rolling Stones. Il y a aussi des œuvres de Roy LICHTENSTEIN de la National Gallery de Washington, de MoMA à New York, Martial RAYSSE du musée d'art moderne de Paris, BAALBAKI de la Biennale de Venise, ses œuvres ont fait la « une » du Monde à cette époque.

Alors, pourquoi parlez-vous de ce musée particulièrement ? Parce que nous considérons, et parce que c'est en fait la vérité, que c'est un projet d'intérêt général. Ce projet est fondamentalement important pour l'image, pour l'économie, et pour le tourisme Hyérois. Je vous rappelle que la Fondation projette d'ouvrir ce musée de Février à Décembre chaque année, soit onze mois sur douze. Quoi de mieux pour étendre la saisonnalité sur Porquerolles dont on parle très souvent, quoi de mieux pour augmenter la fréquentation hôtelière ?

Cette Fondation a déjà été très médiatisée avant même qu'elle ait vu le jour. Vous avez eu l'occasion de lire peut être des articles à son sujet dans le journal des Arts, dans l'Express, dans le Figaro ou des articles dans la presse étrangère.

Ce projet d'intérêt général va permettre, sur Porquerolles et donc sur Hyères, la création d'emplois, ils feront appel à des entreprises locales pour les travaux et il y aura aussi, cela a déjà démarré, un partenariat avec les lieux culturels déjà connus à Hyères à titre d'exemple, je peux vous dire que Jean-Pierre BLANC que nous avons rencontré l'autre jour avec Michel PELLEGRINO nous disait qu'à chaque fois qu'il y aurait une exposition à la Villa Noailles, une œuvre de chez Carmignac serait exposée.

A titre de comparaison, je vous dirais qu'à St Paul de Vence..., et quel est le rôle de la Fondation Maeght ?

### Intervention micro fermé, non enregistrée

Cela dépend, je disais « mag » mais les puristes m'ont dit que c'était « meg », je disais « mag » comme vous, mais ce n'est pas grave.

Effectivement, c'est un hollandais. Bon, St Paul de Vence, et c'est bien français, accueille en moyenne deux millions de visiteurs par an et la Fondation Maeght, accueille 200 000 visiteurs, cela vous donne un peu une idée de la proportion de visiteurs qui pourraient venir voir cette Fondation sur Porquerolles.

Cette Fondation CARMIGNAC, n'a bien entendu pas la même renommée, mais elle est à construire.

Ce projet, se trouve en zone d'adhésion du Parc, et il répond complètement à notre volonté, d'instaurer pour notre Commune, et on en parlait encore avec Charles AMIC hier soir au cours de la présentation de l'exposition sur les palaces à Hyères, un tourisme dirigé autour de la nature et de la culture.

Un projet d'intérêt général par rapport aux objectifs qu'il porte. Diffuser et sensibiliser le public, aussi bien local que les visiteurs, à la création contemporaine internationale. Créer un centre de rencontre autour de l'art contemporain, mettre en place un parcours muséographique extérieur permettant la découverte du jardin et des espèces végétales locales en offrant de nouvelles perspectives. Favoriser la rencontre des élèves et des enseignants locaux avec les pratiques artistiques et culturelles en proposant des activités spécifiques sur le site. Co-organiser des manifestations événementielles ponctuelles ayant trait à l'art contemporain et à la protection du patrimoine culturel et naturel et ceci toute l'année.

A côté de ce projet d'intérêt général : le public. La démarche de la Fondation est fondée sur une exigence artistique permettant un partage avec la population locale, les touristes internationaux mais aussi les institutions, associations et écoles locales, etc.

Ce projet présente également de nombreux impacts locaux : développement touristique et économique local, création d'emplois, appel aux entreprises locales (travaux, prestations de services, etc.), travail en réseau avec les institutions et les associations, renforcement des actions culturelles et artistiques locales, versement de la taxe d'apprentissage à des écoles d'art locales de TPM, emploi direct de personnel pour la logistique du musée et de son parc.

Le calendrier nous explique la raison pour laquelle nous avons dû vous inviter aujourd'hui à cette réunion spéciale. Nous travaillons sur ce projet depuis longtemps, le premier permis de construire était instruit dans le cadre du PLU. Aujourd'hui, l'annulation du PLU a modifié le zonage et nous oblige à tout reprendre à zéro.

En effet, le zonage du PLU permettait de prendre en compte ce projet puisqu'un changement de destination de la construction repérée au titre de l'article L 123-1 du code de l'urbanisme était possible et autorisait la construction d'intérêt collectif, le POS, lui, ne le permet plus. De plus, l'utilisation de cet article n'est pas possible puisqu'un arrêt du Conseil d'Etat qui date de décembre 2012, stipule que ce dit article ne s'applique qu'au PLU et non au POS. Dans le même temps, l'acheteur a une contrainte de délais puisqu'il a signé un compromis sous conditions suspensives d'obtention d'un permis de construire avant le 30 septembre 2013, sinon les vendeurs risquent de s'adresser à un autre acheteur.

Il convient donc d'utiliser la procédure de la « déclaration de projet » afin de procéder aux modifications nécessaires du POS. Une enquête publique aura lieu entre le 15 juin et le 15 juillet prochain, à cheval sur la saison estivale, et elle va aboutir à une modification du POS qui nous permettra de délivrer ledit permis de construire.

La surface bâtie actuellement, est de 1500 m<sup>2</sup> et sera portée à moins de 2000 m<sup>2</sup> parce qu'il y aura une fermeture des terrasses. Je tiens d'ailleurs à dire que j'ai évoqué personnellement ce sujet avec l'architecte des bâtiments de France et Monsieur FOURNIE-ECH y est totalement favorable, tout comme les services de l'Etat qui eux aussi ont conscience de l'intérêt général de ce projet et je peux vous dire que Monsieur le Préfet suit personnellement ce dossier.

Il y a donc, Mesdames et Messieurs, urgence à traiter ce dossier dans les meilleurs délais afin qu'Hyères ne manque pas ce rendez vous avec ce magnifique projet pour notre ville, puisque Monsieur CARMIGNAC, en homme pressé qu'il est, souhaite ouvrir le plus rapidement possible. L'objectif, après l'obtention du permis de construire avec la réalisation des travaux intérieurs et extérieurs, c'est une ouverture en mars 2015.

J'attire, Mesdames et Messieurs, votre attention sur toute l'opération exceptionnelle que constitue ce projet. Je voudrais encore insister sur le fait qu'il est financé à 100 % par des fonds privés et qu'une collectivité comme la nôtre n'aurait pas les moyens, vous vous en doutez, de porter et de financer un aussi beau projet.

Je pense que c'est un clin d'œil de l'histoire, puisqu'il y a plus d'un siècle, les Noailles, grands mécènes, sont entrés dans l'histoire de la Ville. Aujourd'hui, vient le tour d'Edouard CARMIGNAC, la qualité des œuvres qui seront présentées demain, mêlée à la magie et au charme de Porquerolles, va faire de ce lieu l'un des dix plus beaux musées d'art contemporain du monde.

Une collectivité ne serait pas capable de porter à elle seule un tel projet. Par contre, je pense qu'une collectivité comme la nôtre a le devoir de tout faire pour créer les conditions nécessaires de l'accueil d'un projet aussi spectaculaire. Aujourd'hui, l'architecte des bâtiments de France, les services de l'Etat avec Monsieur le Préfet, les Porquerollais, à l'unanimité, les Hyérois sont tous favorables à ce projet, il manque une seule formalité, c'est celle de l'unanimité du Conseil Municipal, je compte sur vous.



**M. GIRAN** : Monsieur le Maire, lorsque l'on reçoit un tel cadeau, on ne peut que l'apprécier et d'abord, je me réjouis de cette possibilité. J'ai pu constater l'impact tout à fait exceptionnel que des fondations de ce type ou des musées de ce type peuvent avoir dans une commune, à travers une donation que j'avais reçue d'Adrien MAEGHT « Mag », je l'appelais comme cela, en tous les cas. Mais, c'est vrai que c'est tout à fait remarquable et je me réjouis que l'art contemporain pénètre davantage dans cette commune, c'est une dimension de modernité de qualité et d'avenir dont on ne doit pas se passer.

Il va de soi que vous avez eu raison de convoquer d'urgence le Conseil Municipal parce que l'on connaît les exigences de ces personnes et des délais doivent être tenus. Il faut bien entendu leur démontrer notre parfaite bonne volonté dans l'accompagnement. C'est vrai, qu'une réflexion devra être menée pour qu'autour de cette initiative, les installations de Porquerolles et la venue vers ce lieu magique soient encore améliorées. Mais, c'est de façon tout à fait unanime qu'à titre personnel j'adhère à ce projet. Ce n'est pas une formalité, c'est une exigence que le Conseil Municipal soit solidaire.

**M. ROUX** : Monsieur le Maire, Chers Collègues, je rejoins tout à fait les propos de notre collègue, Monsieur GIRAN car, je connais le Domaine de la Courtade. Je pense que c'est le lieu idéal puisque l'ancien propriétaire avait déjà commencé à mettre des sculptures dans son domaine. Toutefois, je regrette une chose, c'est que la commission technique qui s'est réunie hier, a refusé la « grande plaisance » à Porquerolles, alors j'aimerais, Monsieur le Maire.....

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas compris ?

**M. ROUX** : La commission technique....

**M. LE MAIRE** : Quelle commission technique ?

**M. ROUX** : Du port de Porquerolles...

**M. LE MAIRE** : Du port de Porquerolles ?

**M. ROUX** : ...a refusé hier la « grande plaisance », il y avait des collègues. Alors, j'aimerais, Monsieur le Maire, puisque cela va dans le développement touristique de l'île, que vous usiez de votre influence et de l'influence du Conseil Municipal pour qu'ils reviennent sur cette décision, car c'est extrêmement important. Non seulement pour les finances du port, pour pouvoir l'aménager nous avons besoin de cette « grande plaisance » et deuxièmement, pour pouvoir effectivement apporter des gens qui viendront voir ce musée. Voilà, Monsieur le Maire, nous sommes donc tout à fait favorables et nous voterons pour cette délibération et je vous demande donc d'influencer cette commission technique qui, on ne sait pas trop pourquoi, a refusé la « grande plaisance » à Porquerolles alors, que cela ne gêne personne.

**M. LE MAIRE** : On en parlera au Conseil Général à Robert CAVANNA, qui est le Président de Port Toulon.

**M. ROUX** : Monsieur CAVANNA est au courant, et il n'a pu que l'enregistrer.

**M. DI RUSSO** : Le groupe « Hyères encore » est tout à fait favorable à ce projet. J'ai une observation à faire. Nous sommes en zone NC donc, s'il y a un changement de destination, je voudrais que l'on prête une attention toute particulière car, quand il y a dans la zone NC des demandes de changements de destination, par exemple, des hangars changés en appartements pour pérenniser l'activité agricole, je demande et ce n'est pas une restriction à ce que je dis mais, que l'on porte une attention toute particulièrement lorsque il y a des changements de destination dans une zone NC.

**M. NOYER** : Nous sommes favorables à ce projet. Je pense que l'unanimité de Conseil Municipal s'impose.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'autres questions,

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (42 VOIX)**

Je vous remercie, on se rend compte que l'intérêt général prime lors des grands rendez-vous. Merci.

**M. GIRAN** : Monsieur le Maire, ce n'est pas du tout un amendement à l'appréciation très positive que je viens de porter. Peut-être que l'on pourrait profiter car, nous avons un Conseil Municipal extrêmement bref, bien que nécessaire comme celui d'aujourd'hui, de mettre en discussion d'autres projets. Je pense notamment à l'Opération Grand Site dont on entend parler, dont les informations sinuent à travers tel ou tel CIL mais dont le Conseil Municipal n'a jamais été informé, on aurait pu aujourd'hui par exemple pendant une heure ou deux avoir un exposé sur le sujet.

**M. LE MAIRE** : Malheureusement, je regrette, Monsieur le Député, que vous ne m'ayez pas saisi par écrit car mon emploi du temps m'empêche de le faire mais, ceci étant dit, vous m'avez un peu « titillé » comme l'on dit et j'ai donc envie de vous répondre.

Je pense que l'Opération Grand Site, je ne vais pas engager le débat, mais je vais simplement vous donner ce qui dirige ma réflexion actuelle. L'Opération Grand Site est avant tout une nouvelle opération règlementaire car, c'est la reconnaissance d'un label. Imaginez simplement que la Ville d'Hyères par cette démarche va permettre qu'une de ses zones devienne un des sites le plus célèbre de France. Un des quarante sites le plus célèbre de France au même titre que le Mont St Michel, la Baie de Somme, le Pont du Gard, la Pointe du Raz etc., c'est fantastique.



C'est le premier point que les Arbanais doivent comprendre, ensuite, les anciens qui siégeaient à la précédente municipalité, savent que déjà l'initiative avait été prise par mon prédécesseur et en 2009, un an après avoir été élu Maire, j'ai été invité à une des réunions. Je me suis rendu compte en fait, que la Ville d'Hyères avait droit à un strapontin (c'était mon sentiment) et que beaucoup de gens parlaient au nom de la Ville d'Hyères, ils allaient décider pour la Ville d'Hyères, allaient engager la Ville d'Hyères dans son avenir sans que les principaux intéressés, ceux qui la dirigent n'aient droit au chapitre ni qu'on leur demande leur avis.

Puis, je m'étais dit que lorsque l'on voit cette presqu'île de Giens qui est pratiquement saturée au niveau de la circulation tous les étés, ce qui est valable dans le centre ville, est valable là bas aussi, quand dans les années 1970, un Maire qui s'appelait Mario BENARD a eu cette idée géniale de créer cette route du sel, ce n'est pas Mario BENARD ?

Intervention micro fermé, non enregistrée

**M. LE MAIRE** : Mais c'est BENARD qui l'a inaugurée ?

Intervention micro fermé, non enregistrée

**M. LE MAIRE** : C'est PILLEMENT, en quelle année ?

Intervention micro fermé, non enregistrée

**M. LE MAIRE** : Bon allez, si vous voulez, ce Maire génial de l'époque a créé cette route du sel, on se rend compte qu'aujourd'hui si on la supprimait, cela serait l'asphyxie économique de la Presqu'île donc, ce n'est pas imaginable, bien que lorsque l'on voit l'hiver les joggeurs, les mamans avec leurs poussettes, les seniors en famille qui promènent sur cet endroit merveilleux, on se dit que c'est vrai, qu'il pourrait y avoir une autre destination que d'empiler des « bagnoles ». Mais, aujourd'hui, on ne peut pas changer, par contre on peut réfléchir.

Créer une structure d'Opération Grand Site, a permis il y a un an, de mettre autour de la table les services de l'Etat, puisque Monsieur le Sous-Préfet, assiste à toutes les réunions, les services de l'Etat sont tous représentés et toutes les collectivités territoriales avec bien sûr la Ville, TPM mais aussi le Conseil Général, le Conseil Régional, tout le monde est là pour réfléchir et pour discuter. Et bien entendu, comme à Hyères on est, depuis 2008, en politique de démocratie participative, on a bien sûr fait appel aux associations, qui sont réunies autour de Monsieur RESCH de la Partègue, qui amènent leurs réflexions, il y a des réunions avec des commerçants etc.

La première réflexion, c'est que l'on se rend compte de ces embouteillages, qu'il faut arriver un jour ou l'autre à solutionner, et c'est ensemble que l'on trouvera la réflexion. Mais, tant que l'on n'aura pas trouvé de solutions, bien entendu, on ne changera rien. Il paraîtrait illusoire aujourd'hui d'imposer des transports en commun et qu'ils se retrouvent bloqués dans les embouteillages. On voit aujourd'hui que les gens qui partent de l'Espace 3000 et qui montent en centre ville à bord des navettes sont heureux car, on leur a proposé une véritable solution alternative à des problèmes. On se rend compte maintenant qu'en centre ville, il y a des places libres alors qu'avant il y avait asphyxie. Eh bien, de la même façon, il faut se poser et réfléchir. Il y a en fait, la réflexion de l'Opération Grand Site qui est regroupée autour de cinq grandes orientations. Je vais essayer de vous donner les cinq.

La première c'était la circulation, la deuxième c'est de respecter tous les sites naturels mais, cela c'est déjà le cas, on n'a fait aucun changement. Le salin des Pesquiers, on sait que grâce à notre ancien Maire, il n'y aura pas de marina comme c'était l'objectif de certains. On sait que pas mal de territoires ont été acquis par le Conservatoire du Littoral ou appartiennent à la Ville, ils sont aujourd'hui entretenus conjointement par la Ville et le Conservatoire. Parmi les orientations, il est prévu que les futurs aménagements de la Presqu'île seront faits en adéquation avec la beauté du site. Cela ressemble beaucoup à la ZPPAUP, cela me rappelle la future AVAP. Donc, là aussi, je pense que l'on est complètement dans la ligne.

Ensuite, je vous rappelle que ce projet d'Opération Grand Site prévoit aussi de prendre en compte l'homme au milieu de la nature c'est-à-dire, ce que l'on appelle le développement durable. C'est-à-dire prendre en compte les Arbanais, les Captois et bien sûr tout ce qui est induit autour du tourisme etc.

Aujourd'hui, j'ai même entendu dire que la route qui passe devant le site d'Olbia allait être coupée, que le Robinson allait être rasé, j'ai même entendu dire au cours d'un CIL qu'on allait faire des forages en mer. Rassurez-vous, d'abord en mer l'Opération Grand Site n'est pas concernée dans ce périmètre et en mer il y a Natura 2000 et Pelagos, et je voudrais vous rappeler aussi que nous avons voté à l'occasion d'un Conseil Municipal à l'unanimité le refus des forages en mer.

Donc, il faut rassurer tout le monde, il faut rappeler à chacun qu'aujourd'hui il y a des réflexions qui sont lancées que c'est une opération qui va prendre de nombreuses années. Mais, aujourd'hui, je pense qu'il y a un dossier qui va être déposé, c'est bien cela Michel ? d'ici la fin de l'année, et ce dossier est en préparation, il y a un Cabinet qui a lancé beaucoup d'idées mais, ce ne sont que des idées, ce ne sont pas des décisions. Vous vous doutez bien qu'avant de prendre des décisions d'abord, on en parlera avec les principaux intéressés, cela passera au Conseil Municipal et le jour où tout sera entériné, on dira : « ce sont des décisions », voilà.

**M. GIRAN** : Sur l'opportunité de l'Opération Grand Site, nous sommes totalement d'accord, sur les orientations générales, on les connaît mais, à partir du moment où il y a d'ores et déjà un document d'une centaine de pages assez fouillé, ce que je souhaiterais, c'est que ce document, ces réflexions nous soient exposées parce que le rôle du Conseil Municipal, c'est d'éventuellement apporter sa contribution à la réflexion collective et ce n'est pas simplement de dire « oui » ou « non » à une réflexion à laquelle il n'est pas associé. Donc, voilà ce que je souhaitais.

**M. LE MAIRE** : Je pense, Monsieur le Député, que le Conseil Municipal est constitué d'hommes et de femmes qui sont avant tout des Hyérois qui s'intéressent à la vie publique et qui peuvent et doivent s'intéresser à ce projet. De toute façon, ce document d'une centaine de pages, vous voyez cela prouve simplement la transparence dans laquelle nous travaillons, est un document de travail, c'est une étude qui a été faite par la municipalité auprès d'un cabinet dont j'ai oublié le nom.....

Intervention sans micro, non enregistrée

**M. LE MAIRE** : Oui, Folléa Gautier, c'est cela et entre nous, croyez-vous que toutes les propositions qu'ils font, je les approuve ? Jamais de la vie.....

Intervention sans micro, non enregistrée

**M. LE MAIRE** : C'est soumis, oui..... ne dites pas non.....mais oui, mais de toute façon entre les documents de travail.....vous pensez bien qu'avant de vous présenter des dossiers au Conseil Municipal, même si on a une cervelle d'oiseau, aux dires de certains, je pense tout de même que l'on réfléchit avant de présenter ces projets donc, ce sont des réflexions qui se feront à long terme.

Merci, à tous et à toutes.

**M. NOYER** : Deux minutes simplement, vous avez créé une commission des baux emphytéotiques et je regrette qu'elle ne se réunisse pas tellement .....

**M. LE MAIRE** : Elle se réunit deux ou trois fois par an.

**M. NOYER** : Tout cela est dommageable car, nous allons arriver aux élections municipales sans avoir réglé ce problème et cela ouvre la porte à n'importe quelle interprétation, ce qui est dommageable.

**M. LE MAIRE** : Jusqu'à preuve du contraire, et pour vous montrer que je travaille dans la transparence, mon cher ami, eh bien, j'ai donné mon avis et j'attendais que chaque groupe qui siège à cette commission me donne le sien. J'ai dit et je le répète aujourd'hui de façon claire et précise, qu'il n'était pas question d'aider les intérêts de certains au détriment de l'intérêt général. Quand je pense qu'aujourd'hui, on nous explique qu'à Hyères, en particulier, et en France en général, il y a des problèmes de logement, il n'est pas question de brader des petites villas de bord de mer alors que l'on explique à des gens, ici à Hyères, qu'ils n'ont pas les moyens de s'installer, et qu'il faut qu'ils aillent à 40 kilomètres de la Ville, et cela je ne le ferai jamais. Merci.

**M. NOYER** : Encore faut-il que la commission se réunisse, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : La réunion s'est réunie trois fois déjà, Monsieur Noyer.

La séance est levée, je vous remercie.

**SÉANCE LEVÉE A 9 H 15**



Hyères

---

LES PALMIERS